

**CIMETIERE DE
SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY**

 **ESPACE CINÉRAIRE - Nouveau cimetière**

Je / nous soussigné(s)

Demander 1 :

Nom : Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Adresse :

.....

Tél. : Mail :

Demander 2 :

Nom : Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Adresse :

.....

Tél. : Mail :

Sollicite(nt) auprès de la commune de Saint-Claude-de-Diray, l'octroi ou le renouvellement d'une concession funéraire dans le cimetière communal, aux conditions fixées par le règlement du cimetière et répondant aux caractéristiques suivantes :

 Renouvellement de concession

Déclare(nt) vouloir procéder au renouvellement de la concession en espace cinéraire n°..... :

caverne 15 ans

caverne 30 ans

case en columbarium 15 ans

case en columbarium 30 ans

Le renouvellement est calculé à partir de la date d'expiration.

en qualité de concessionnaire (la concession est mon nom),

ayant-droit (la concession appartient à un membre de ma famille)

 Demande de concession

Déclare(nt) faire la demande à M. le Maire de Saint Claude de Diray d'une :

caverne (1 à 4 urnes de 20cm de diamètre)

case en columbarium (1 à 2 urnes de 20 cm de diamètre)

Pour la durée suivante : 15 ans, 30 ans.

Le renouvellement est calculé à partir de la date d'expiration.

afin d'y fonder la sépulture :

Individuelle (seule la personne expressément nommée pourra être inhumée dans cette concession) de

Collective (seules les personnes expressément nommées pourront prétendre à être inhumées dans cette concession, qu'elles soient ou non de la famille.) de

.....
.....

Familiale (nommer éventuellement les personnes à exclure du cercle familial) de

.....
.....

Dans ce type de sépulture, peuvent y être inhumés :

- ✓ vous-même, le concessionnaire
- ✓ votre conjoint-e marié-e
- ✓ vos ascendants et descendants ainsi que leurs conjoints
- ✓ vos alliés (beau-père et belle-mère)
- ✓ vos enfants adoptifs
- ✓ une personne étrangère à la famille avec laquelle vous êtes uni par des liens d'affection et de reconnaissance.

Pour information :

Le concessionnaire est tenu de communiquer tout changement d'adresse durant la période de validité de la concession au bureau de l'état civil. Au décès du concessionnaire, le ou les ayants-droits sont tenus de se faire connaître auprès du service état civil afin de mettre à jour les informations relatives à cette concession.

Merci de indiquer les coordonnées d'une personne de confiance :

.....

Tél :

Mail :

 **Tarifs**

Type de concession	15 ans	30 ans
Columbarium	200€	400€
Cave-urne	300€	500€

Le/les demandeur(s) m'engage(nt) à verser entre les mains de qui de droit le prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par le tarif actuellement en vigueur.

Le/les demandeur(s) ont pris connaissance de l'article L. 2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune de Saint-Claude-de-Diray peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de la concession en cas de non-renouvellement de la concession dans un délai de 2 (deux) ans après l'échéance.

> Article L2223-4

Version en vigueur depuis le 19 mai 2011

Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 26

Un arrêté du maire affecte à perpétuité, dans le cimetière, un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt réinhumés.

Le maire peut également faire procéder à la crémation des restes exhumés en l'absence d'opposition connue ou attestée du défunt.

Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire.

Source : www.legifrance.gouv.fr

Et déclarent :

- Ne pas s'opposer à la crémation des restes exhumés,
- S'opposer à la crémation des restes exhumés.

Le/les demandeur(s) s'engage(nt) à respecter le règlement du cimetière et certifie(nt) l'exactitude des renseignements portés dans le formulaire de demande de concession funéraire

A Saint Claude de Diray, le

Signature du ou des demandeur(s),

Pièces à fournir uniquement pour la demande :

- Formulaire de demande de concession funéraire complété et signé
- Copie pièces d'identité du ou des demandeurs
- Copie du livret de famille du demandeur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois